



❶ LES VISITES

Vous pouvez à votre convenance recevoir vos amis ainsi que les membres de votre famille aussi bien dans votre appartement que dans les espaces communs (restaurant, salon, jardin extérieur). L'accès à la Résidence reste libre entre 8h et 20h. En dehors de ces heures, les visites ne sont pas autorisées.

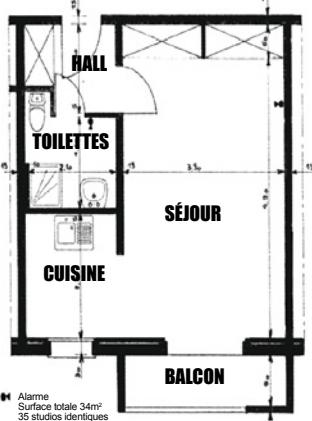
❷ LES SOINS MÉDICAUX

Tous les professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...) sont admis dans la Résidence sous réserve qu'ils soient habilités par vous et recensés auprès de la Direction.

❸ LE LIEN SOCIAL

En complément des visites qui vous sont rendues par vos proches, la Résidence s'attache à maintenir à un niveau suffisant le lien social avec l'extérieur, notamment par l'organisation de sorties et la mise en réseau avec les Services de la Commune de Carqueiranne.

STUDIO 1 ou 2 personnes



RÉSIDENCE WETZEL
3, Rue Pierre Victor Peyron
83320 Carqueiranne

TEL : 04 94 58 50 33
www.carqueiranne.fr



**Plaquette
d'information**
RÉSIDENCE WETZEL

LA RÉSIDENCE

Établissement public de type « Résidence Autonomie », la structure accueille des personnes âgées de 65 ans au moins, autonomes, ou 60 ans en cas d'invalidité.

Située au cœur du Village, la Résidence Wetzel est à proximité de tous les commerces, taxis, bus et lieux de promenades (jardin public, petit lac...). Construit sur un terrain légué par « Melle WETZEL », la résidence a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 1978 avec une capacité de 35 studios de 34 m², conçus pour une ou deux personnes.

En 2005, le CCAS de la ville de Carqueiranne est devenu propriétaire de l'établissement.

LES SERVICES

Un studio de 34 m² loué vide comprenant : hall, coin cuisine, une pièce principale avec un grand placard, une salle d'eau avec WC et un balcon.

Un service restauration est assuré tous les jours, matin midi et soir.

Le restaurant permet aux résidents d'inviter des convives.

Un système d'alarme dans les appartements assure une sécurité 24h/24 aux résidents.

Un gardien, logé sur place assure les interventions de sécurité.

Chats acceptés.



LES ANIMATIONS

Diverses animations sont en place au sein de la Résidence, tel que le loto, les jeux de cartes, le cinéma, les goûters, les sorties...

Les résidents bénéficient de facilités d'accès aux animations de la Ville.

À l'occasion de la fête des mères et de Noël, la structure organise un repas festif en compagnie des résidents et de leur famille.



LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail
- **Être valide et autonome**
- Pour s'inscrire : dossier à retirer auprès de la Résidence



L'ADMISSION

LA PRÉ-INSCRIPTION

Les candidatures peuvent être présentées tout au long de l'année et donnent lieu à la constitution d'un dossier administratif complet.



L'ADMISSION

Le candidat à l'admission est reçu par la Direction de la résidence, puis présenté à la Commission d'Administration.

L'ATTRIBUTION TIENT COMpte DE PLUSIEURS FACTEURS :

- Du dossier médical et de la capacité du candidat à vivre en collectivité dûment attestée par certificat médical à la signature du médecin traitant.
- Du niveau d'autonomie évalué de façon contradictoire par le médecin traitant et la Direction de la résidence.

L'ENTRÉE À LA RÉSIDENCE

L'admission définitive est signifiée au candidat par courrier précisant la date de disponibilité de l'appartement.

LES AIDES PERSONNELLES

En fonction de leurs revenus, les résidents peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement et de l'Aide Sociale qui viennent en diminution du prix de journée.

Un service d'Aide à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale peut être mis en place pour l'aide dans les actes courants de la vie, à titre payant ou dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.